Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260413-2026130404-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 13 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/04/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, HIVERT Sylvie, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann,BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-13/04-04 – Finances - Budget primitif 2026 : affectation du résultat 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances en date des 31 mars et 7 avril 2026 ;

Vu la délibération en date du 13 avril 2026 approuvant le compte financier unique, statuant sur le besoin d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 et constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 500 632.60 €
- un déficit d'investissement de – 63 483.62 €

Considérant que :

Solde d'exécution d'investissement = Excédent d'investissement de clôture	A	- 63 483.62 €
Restes à réaliser Investissement • Recettes • Dépenses	 B C	 165 719.98 € 36 160.28 €
Le solde d'exécution d'investissement, rectifié des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir un Besoin de financement	C-A-B	- 66 076.08 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260413-2026130404-DE

Considérant qu'en comptabilité publique M57, le résultat de l'année précédente doit faire l'objet d'une affectation et doit couvrir en priorité le besoin de financement ;

Vu que le besoin de financement est négatif, il n'y a pas de besoin de financement pour 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'affecter à la section fonctionnement, compte 002, 49 724.62 € de l'excédent de fonctionnement de l'année 2025

-d'affecter à la section d'investissement, compte 1068, 450 907.98 € l'excédent de fonctionnement de l'année 2025

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
15 AVR. 2026